

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 DECEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Tarifs 2008

Le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2008, recensés dans le tableau ci-joint.

Il est précisé que l'augmentation générale est de 2% sauf arrondis inférieur ou supérieur, et à l'exception :

- du forfait de fonctionnement de la salle Keragan, à Océanis, qui reste à 90€ ;
- des tarifs enfance-jeunesse, inchangés afin de réduire les écarts avec ceux pratiqués par les autres communes de l'agglomération.

Le Conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale » et « Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Prévention, Insertion », et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE cette proposition.

A l'unanimité (6 abstentions).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire,

Loïc LE MEUR.